ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

FA **371/24 Rev. 2**

12 avril 2024
Original: anglais

F

Rapport de la réunion du Comité des finances et de l'administration du 5 mars 2024

DISTRIBUTION RESTREINTE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour 1
Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 7 septembre 2023 1
Point 3: État des finances 1
Point 4: Arriérés de contributions 2
Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2024/25 4
Point 6: Comptes pour l'exercice 2022/23 7
Point 7: Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance 8
Point 8: Locaux 8
Point 9: Questions diverses 10
Point 10: Date de la prochaine réunion 10

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
RÉUNION INTERSESSIONS DU 5 MARS 2024

1. Ce rapport rend compte des débats et des recommandations de la 60e réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue le 5 mars 2024, sous la présidence du Président M. Zoltan Agai (Union européenne).

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire contenu dans le document FA-361/24 Rev. 1 a été adopté sans amendement.

Point 2: Rapport de la réunion intersessions du 7 septembre 2023

3. Le rapport de la réunion intersessions du 7 septembre 2023, figurant dans le document FA-360/23, a été adopté sans amendement.

4. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3: État des finances

5. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document FA-362/24 (Etat des finances au 31 janvier 2024).

6. Elle a présenté un tableau mis à jour montrant les soldes de trésorerie réels à la fin du mois, qui devraient être d'environ £ 2 800 000 au début de mars, et reflétant toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en septembre 2024. Bien que ce solde de trésorerie ait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'OIC jusqu'à la fin de l'année caféière en cours, le Secrétariat continue d'encourager les Membres à effectuer des paiements rapidement.

7. Comme indiqué lors de la réunion précédente, le Secrétariat a réussi à faire des économies la dernière année caféière en s'appuyant sur le travail à distance et en réduisant les coûts liés à la traduction, aux photocopies/impressions, aux services publics et au nettoyage des bureaux. Cependant, ces coûts augmentent progressivement en raison de l'inflation. L'équipe des finances et de l'administration a continuellement surveillé les coûts et pris des décisions rapides pour éviter tout coût inutile futur et rechercher d'éventuelles économies.

8. Les dépenses totales pour les quatre mois écoulés le 31 janvier 2024 présentent un écart positif par rapport au budget rapporté à la date. L'écart important entre les dépenses réelles et le budget actuel au 31 janvier 2024 est principalement dû aux facteurs suivants : i) les coûts de

personnel ; et ii) une question de calendrier par rapport aux coûts linguistiques, aux coûts de réunion et aux coûts du Programme des activités.

9. Il y avait un écart positif par rapport aux coûts de personnel en raison du fait que deux des trois nouveaux postes approuvés au Conseil en septembre 2023 n'avaient pas été pourvus depuis le début de l'année caféière. Le recrutement est en cours et le Secrétariat a fait appel à des services extérieurs temporaires entre-temps. Compte tenu des écarts ci-dessus, les comptes de gestion à fin janvier 2024 montrent un écart positif et sont dans les limites du budget.

10. Plusieurs Membres ont vivement encouragé les Membres ayant des arriérés à verser rapidement leurs contributions.

11. Un Membre a souligné l'importance d'assurer la viabilité financière de l'OIC, de mener des activités durables au sein de l'industrie du café et de renforcer les partenariats public-privé. Il a mentionné que les coûts devraient être réduits dans la mesure où cela n'entrave pas le fonctionnement de l'Organisation.

12. Le Membre a également suggéré d'inclure une référence aux décisions du Conseil concernant la provision pour arriérés de contributions et éventuellement également une ventilation des provisions antérieures depuis l'année caféière 2019/2020 (dans le rapport du vérificateur ou dans les rapports intermédiaires).

13. Le Comité a pris note du rapport et des commentaires des Membres, leur rappelant la nécessité de payer leurs contributions rapidement.

Point 4: Arriérés de contributions

Point 4.1: Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

14. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté les informations figurant dans le document FA-363/24 (Rapport sur les arriérés de contributions pour l'année caféière 2023/24 et les années caféières précédentes) au 4 mars 2024. Le tableau A montre les contributions impayées pour l'année caféière 2023/24 et que le total des contributions a augmenté de £ 101 863 à la suite du paiement par la Fédération de Russie de ses arriérés en novembre 2023. Par conséquent, la partie au prorata de sa contribution pour 2023/24 est devenue exigible.

15. Le tableau B montre les arriérés de contributions au budget administratif au titre d'exercices antérieurs (£ 467 169).

16. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté la suite du tableau B, qui montre les arriérés de contributions des anciens Membres. Leur montant s'élève à £ 217 113.

17. Le total des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs s'élève à £ 684 292. Enfin, le tableau C montre les mêmes données que le tableau B mais ventilées par année caféière.

18. En réponse à une question d'un Membre, la Cheffe du Service financier et administratif a expliqué que les cotisations étaient exigibles au 1er octobre et devaient être réglées en totalité au plus tard le 31 mars de l'exercice financier. Elle a continué à déclarer que, conformément à l'article 21 de l'Accord international de 2007 sur le Café, si un Membre ne payait pas l'intégralité de sa cotisation dans le délai susmentionné, c'est-à-dire dans les six mois suivant la date à laquelle elle est devenue exigible, ses droits de vote et son droit de participer aux réunions des comités spécialisés seraient suspendus.

19. Le Secrétariat a fourni une mise à jour sur la Fédération de Russie en ce qui concerne ses arriérés de contributions. Comme détaillé lors de la 136e session du Conseil, une licence a été accordée par l'Office of Financial Sanctions Implementation (OFSI) du Gouvernement britannique pour permettre à l'Organisation de recevoir des fonds de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie a ensuite confirmé la réception de cette licence et a indiqué qu'elle consulterait ses autorités pour transférer la contribution de cette année. Le Secrétariat attend maintenant que les fonds soient transférés.

20. Le Président a souligné que les Membres devaient verser rapidement leurs contributions pour assurer la viabilité économique de l'Organisation. Le Secrétariat déploie des efforts intenses pour réduire les dépenses, mais celles-ci seront insuffisantes si les contributions ne sont pas reçues.

21. Le Comité a pris note du rapport présenté par la Cheffe du Service financier et administratif et le cas de la Russie en ce qui concerne ses arriérés de contributions.

Point 4.2 : Communication du Royaume-Uni

22. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-369/24 contenant une lettre du Gouvernement britannique, demandant le remboursement de la contribution proportionnelle de la Fédération de Russie aux Membres importateurs (Royaume-Uni, Japon, Suisse et Norvège) à la suite du paiement de ses arriérés. Comme détaillé précédemment, le paiement de la Fédération de Russie a été retardé principalement en raison des sanctions imposées par le Gouvernement britannique.

23. Elle a expliqué que le Conseil, lors de sa 136e session en Inde en septembre 2023, avait approuvé le document ICC-136-2 Rev. 1 (Répartition initiale des voix au Conseil pour l'année

caféière 2023/24), qui excluait la Russie. C'est sur cette base que les cotisations pour 2023/24 ont été déterminées.

24. Au paragraphe 8) de la résolution 470, le Conseil International du Café décide « [de] fixer la cotisation de tout Membre suspendu temporairement et dont la qualité de Membre a été rétablie, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'article 20 de l'Accord de 2007 ». Ledit paragraphe indique que « Le Conseil fixe la cotisation initiale de tout pays qui devient Membre de l'Organisation après l'entrée en vigueur du présent Accord, conformément aux dispositions de l'Article 42, en fonction du nombre des voix qui lui sont attribuées et de la fraction non écoulée de l'exercice en cours ; mais les cotisations assignées aux autres Membres pour l'exercice en cours restent inchangées. »

25. Un Membre a proposé de suivre l'Accord de 2007 et la résolution 470 du Conseil concernant la contribution de la Fédération de Russie.

26. Un autre Membre a proposé que si la Russie payait sa contribution au prorata pour 2023/24, le montant pourrait être utilisé pour financer des projets ou programmes actuels ou futurs.

27. Le Président a résumé que la demande du Royaume-Uni et les propositions des Membres seraient soumises au Conseil en mars pour décision.

28. Le Comité a pris note de ce qui précède.

Point 5: Projet de budget administratif pour l'exercice 2024/25

29. Le Chef des opérations a présenté la ventilation du budget opérationnel du Programme des activités 2024/25, y compris les contributions volontaires ainsi que les frais de personnel et les frais de fonctionnement de l'OIC dans le cadre des postes I à III du budget basé sur les activités.

30. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le projet de budget administratif pour l'année caféière 2024/25 (FA-364/24) et certains points clés tels que le fait que les contributions 2024/25 étaient les mêmes que pour 2023/24 compte tenu de la nécessité de continuer à renforcer les activités de l'OIC et de mener à bien le mandat de l'Organisation à des niveaux d'activité normaux. Elle a souligné que la contribution totale de £ 1 300 par vote était très similaire à celles des années caféières 2018/19 et 2019/20, les précédents budgets « non urgents ». Enfin, elle a expliqué que, compte tenu des hausses des biens et services liées à l'inflation depuis l'année caféière 2018/19, le nouveau projet de budget pour 2024/25 représentait globalement une réduction de 17 % en termes réels.

31. La Cheffe du Service financier et administratif a mentionné que les revenus provenant de sources externes étaient prévus à £ 38 396, comprenant les revenus provenant des intérêts, des services comptables, des abonnements aux données statistiques et des frais administratifs provenant des opérations des projets du Fonds d'affectation spéciale. Elle a également précisé que le Secrétariat s'efforçait de modifier la méthode de facturation des abonnements à la base de données statistiques, une immobilisation incorporelle importante de l'Organisation, afin de maximiser les niveaux de revenus et de veiller à ce que les données ne parviennent qu'aux abonnés désignés.

32. Elle a continué à déclarer que le budget proposait des diminutions des coûts du personnel et des services linguistiques, ainsi que des augmentations des coûts du Programme des activités et des locaux, comme suit :

a) Une diminution nette des coûts de personnel due au fait que le Chef des opérations et l'Économiste en chef prendront leur retraite en 2024/2025. Le recrutement de ces postes à un grade inférieur permettra à l'OIC de faire des économies. Cependant, compte tenu des augmentations prévues des salaires et des autres coûts connexes prévus dans le barème des traitements publié chaque année par les Nations Unies, de nouvelles baisses sont peu probables.

b) La diminution des coûts linguistiques est due à la réduction des coûts de traduction observée au cours de l'année caféière 2022/23 depuis le changement de fournisseur. Les outils de traduction assistée par ordinateur sont désormais utilisés comme mesure d'économie, toujours parallèlement à des mesures de qualité et d'efficacité appropriées. Cette automatisation partielle du travail de traduction permet également de traduire automatiquement les contenus récurrents.

c) L'augmentation de £ 10 000 des coûts du Programme des activités est due aux plans de mise à jour de l'infrastructure de communication et d'exploitation de l'OIC, y compris les médias sociaux et la base de données statistiques, avec le niveau de service et de sécurité requis par l'Organisation.

d) L'augmentation des couts des locaux est liée aux coûts de remise en état/rénovation à la suite de l'expiration du bail actuel en juin 2025.

33. En maintenant le niveau global actuel des contributions et des recettes provenant de ressources extérieures, le projet de budget pour 2024/25 se traduirait par un déficit zéro.

34. La Directrice exécutive a expliqué le recrutement en cours des trois nouveaux postes approuvés dans le budget pour l'exercice 2023/24 (ICC-136-4). Elle a mentionné que le Secrétariat avait lancé le processus immédiatement après la 136e session du Conseil en Inde, en donnant la priorité au poste de Chargé de la communication, soulignant que le site Web de l'OIC

et les médias sociaux constituaient un élément essentiel de la stratégie de communication de l'Organisation.

35. La Directrice exécutive a déclaré que de nombreux CV avaient été reçus pour les postes de Chargé des partenariats public-privé et d'Economiste junior et que, pour cette raison, le recrutement prenait plus de temps que prévu, car le personnel de l'OIC devait effectuer des tâches liées au recrutement en plus de son travail quotidien, en veillant toujours à la transparence et à l'équité conformément aux règles et règlements. Elle a mentionné que certains candidats avaient déjà été présélectionnés pour le poste d'Economiste junior et que le finaliste serait bientôt nommé. Pour le Chargé des partenariats public-privé, la Directrice exécutive a précisé que le processus était toujours en cours et que l'OIC disposait d'un consultant pour exécuter les tâches pertinentes dans l'intervalle.

36. Un Membre a souligné que la section sur le Programme des activités du projet de budget devrait contenir des « objectifs » détaillés, et pas seulement des chiffres. Il a ajouté que les contributions volontaires de £ 1 600 000 devraient être expliquées en ce qui concerne les détails et les objectifs de chaque activité par catégorie.

37. Un autre Membre a fait écho à l'importance d'optimiser le budget pour soutenir le Programme des activités de l'OIC et renforcer davantage le secteur du café.

38. La Cheffe du Service financier et administratif a répondu à quatre questions posées, comme suit :

a) Le projet de budget révisé pour la période 2024/2025 contiendrait des explications plus détaillées en ce qui concerne les économies de coûts liées au départ à la retraite du Chef des opérations et de l'Économiste en chef.
b) L'augmentation des revenus d'intérêts pour l'exercice 2024/25 a été estimée sur la base des intérêts réels gagnés l'année précédente ainsi que pour l'année caféière 2023/24 jusqu'en janvier 2024.
c) Comme pour les revenus d'intérêts, la diminution des revenus provenant des abonnements statistiques pour 2024/25 a été calculée sur la base des revenus réels gagnés l'année précédente.
d) La somme de £ 46 000 budgétisée pour les coûts de rapatriement/installation concernait les deux Membres du personnel recrutés sur le plan international qui prendraient leur retraite en 2024/25, ainsi que le personnel nouveau qui pourrait assumer leurs fonctions.

39. La Directrice exécutive a répondu à une question concernant les coûts des réunions, qui avaient été estimés en supposant que la session du Conseil de l'automne 2025 se tiendrait en

dehors du Royaume-Uni. Elle a précisé qu'un Membre avait officieusement proposé d'accueillir la session dans son pays, mais que cela n'avait pas encore été officiellement confirmé.

40. Le Président a noté que le projet de budget pour 2024/25 serait à nouveau discuté lors de la réunion suivante, au cours de laquelle le Secrétariat répondrait à toutes les questions soulevées.

Point 6: Comptes pour l'exercice 2022/23

Point 6.1: Comptes administratifs de l'Organisation et rapport du vérificateur

41. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-365/24 (Comptes vérifiés du Fonds administratif pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur).

42. Le Comité a recommandé au Conseil de les approuver.

Point 6.2: Comptes du Fonds spécial et rapport du vérificateur

43. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-366/24 (Comptes vérifiés du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur).

44. Elle a ajouté que le solde net du Fonds de réserve au 30 septembre 2023 était suffisant pour couvrir les USD 68 000 à allouer aux deux autres pays de la région Asie-Pacifique : les Philippines et le Timor-Leste. Cependant, elle a précisé qu'ils n'avaient pas réclamé les fonds alloués conformément à la résolution 459 sur l'utilisation du Fonds spécial, telle qu'approuvée par le Conseil International du Café en septembre 2016. À cet égard, le Secrétariat a proposé de fixer la date limite à la mi-septembre.

45. La Directrice exécutive a fait le point sur les communications envoyées à ces pays, soulignant qu'ils n'avaient pas été en mesure de nommer des experts chargés d'entreprendre des projets avec le fonds au cours des trois dernières années. Le Secrétariat avait été en contact avec eux avant et après la 136e session du Conseil tenue en Inde.

46. Le Comité a noté que cette question resterait du ressort des Membres exportateurs et qu'ils devraient trouver une solution pour permettre au Conseil de prendre une décision.

Point 6.3: Comptes du Fonds d'affectation spéciale et rapport du vérificateur

47. La Cheffe du Service financier et administratif a présenté le document FA-367/24, les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport du vérificateur.

48. Un Membre a de nouveau souligné que de plus amples détails devraient être fournis en ce qui concerne les contributions et les « objectifs » du Fonds d'affectation spéciale.

49. Le Comité a recommandé les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café et le rapport du vérificateur pour approbation par le Conseil. Il a également pris note des observations selon lesquelles le Secrétariat devrait fournir des détails sur les activités du Fonds d'affectation spéciale, y compris l'objectif de chaque projet, soit dans le budget, les rapports vérifiés ou dans les rapports sur l'état d'avancement des projets.

Point 6.4: Fonds de promotion

50. Le Comité a noté qu'aucune activité n'avait été entreprise avec le Fonds de promotion au cours de l'année caféière 2022/23 et que le solde était resté le même, soit USD 1 119.

Point 7: Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance

51. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le document FA-368/24.

Point 8: Locaux

52. La Directrice exécutive a signalé des mises à jour sur les locaux actuels et a notamment indiqué qu'en février 2024, le propriétaire avait proposé trois options pour la prolongation du bail à partir de juin 2025 : i) une prolongation d'un an ; ii) une prolongation de quatre ans avec cinq mois de loyer gratuit ; ou iii) une prolongation de deux ans avec une clause de rupture de six mois et trois mois de loyer gratuit.

53. Elle a expliqué que le Secrétariat avait entrepris des recherches supplémentaires et envoyé des demandes de renseignements à toutes les organisations internationales basées à Londres pour savoir si elles avaient des bureaux disponibles, mais qu'aucune d'entre elles n'avait ou n'aurait de bureaux disponibles dans un proche avenir.

54. La Directrice exécutive a également souligné qu'en novembre 2023, le Secrétariat avait eu des réunions avec d'autres organisations internationales situées à Canary Wharf, un quartier qui semblait avoir un prix de marché abordable. Ni une prolongation du bail actuel ni un bail des locaux potentiels à Canary Wharf ne nécessiteraient un nouvel Accord international sur le Café si le contrat de bail était signé pour une période de moins de trois ans. Cependant, un bail à plus long terme peut nécessiter un nouvel Accord ou une caution de six mois.

55. Elle a poursuivi en indiquant que le Secrétariat avait également mené une vaste recherche dans le Grand Londres pour trouver des locaux alternatifs, concluant que le marché avait continué de croître dans le centre de Londres et que les prix dans des quartiers de choix tels que Midtown, le West End et la City étaient plus du double des locaux actuels de l'OIC. Par conséquent, afin de réaliser des économies sur les nouveaux locaux, elle a expliqué que seules les zones à bas prix avaient été ciblées, en présentant quelques exemples de locaux aux personnes présentes.

56. Enfin, la Directrice exécutive a informé les Membres qu'elle avait été invitée à se rendre à Rome pour discuter des futures collaborations avec la Direction générale de la coopération au développement (DGCD). Elle a souligné que l'un des points abordés était l'intérêt de l'Italie à accueillir l'OIC dans un bâtiment disponible devant la Piazzale della Farnesina qu'elle avait visité aux côtés du directeur général de la DGDC, Stefano Gatti. M. Gatti préparait une lettre d'intention formelle à envoyer à l'OIC et également à la Commission européenne - PROBA, qui agit en tant que représentant officiel des 27 pays de l'UE auprès de l'OIC.

57. En résumé, le Secrétariat a présenté les trois options suivantes aux Membres pour examen :

a) Demeurer dans les locaux actuels au 222 Gray's Inn Rd avec un bail prolongé ;
b) Déménager à Canary Wharf ou dans un autre quartier de Londres ; ou
c) Étudier en profondeur l'option de Rome et toute autre offre si et quand elles sont reçues (au plus tard en juin 2024) avec une prolongation d'un an du bail au 222 Gray's Inn Rd.

58. Un Membre a souligné que la relocalisation dans un autre pays membre devrait être soigneusement étudiée afin de garantir que toutes les activités relatives à l'Accord de 2022 et aux autres opérations de l'OIC puissent être menées à bien en temps voulu.

59. Un autre Membre a indiqué que sa délégation avait précédemment favorisé une approche progressive pour des raisons de continuité et de stabilité, mais qu'à la lumière des évènements récents, elle examinerait attentivement la possibilité de faire une offre à l'OIC. Le Membre a également suggéré que des règles du jeu équitables soient garanties et que le processus soit organisé de manière juste et transparente, et a demandé des éclaircissements pour savoir si tous les Membres intéressés pourraient présenter des offres jusqu'en juin 2024.

60. La Directrice exécutive a suggéré que les offres pourraient être reçues avant l'été pour commencer l'analyse et les discussions entre les Membres et permettre de les soumettre au Conseil en septembre 2024. Elle a également souligné qu'il pourrait être préférable d'accepter l'une des options de prolongation du bail dans l'intervalle plutôt que de déménager dans de

nouveaux locaux pour une courte période, car cela impliquerait des coûts de remise en état et de rénovation.

61. Elle a précisé qu'aucun problème budgétaire n'empêchait une prolongation du bail des locaux actuels, suggérant que si l'OIC devait déménager dans un autre pays Membre, les économies réalisées pourraient être utilisées pour des projets, des programmes et de nouvelles activités convenus par les Membres.

62. La Directrice exécutive a souligné que les Membres devraient prendre une décision sur la prolongation du bail actuel d'ici la session du Conseil de mars 2024, car le propriétaire avait déjà spécifié qu'il aurait besoin d'une confirmation avant l'été.

63. Le Président a donné lecture d'un commentaire qui lui avait été envoyé par un Membre qui voulait comprendre si, dans l'option de rester dans les locaux actuels, une prolongation de trois ans était également possible.

64. La Directrice exécutive a précisé que la clause de rupture permettrait à l'OIC de rester à Gray's Inn Road pendant au moins deux ans, et donc que trois ou quatre ans faisaient également partie des options disponibles.

65. Un Membre a souligné que, compte tenu des diverses options de prolongation de bail proposés par le propriétaire, l'Organisation n'était plus dans la situation d'urgence signalée au Conseil en Inde en septembre 2023. Il a également déclaré qu'il était trop tôt pour décider ou recommander une décision car il n'y avait pas encore de mandat du Conseil, suggérant que les discussions sur le siège de l'OIC pourraient se poursuivre à la suite d'une prolongation du bail des locaux actuels.

66. Le Comité a noté que ce point serait examiné lors du prochain Conseil en mars 2024.

Point 9: Questions diverses

67. Aucune question n’a été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour.

Point 10: Date de la prochaine réunion

68. Le Comité informera les Membres de la date de la prochaine réunion.